



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1103

Approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la Ville de Lyon /
Auditorium-Orchestre national de Lyon et le Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon
pour l'organisation de son séminaire de rentrée le mardi 7 septembre 2021

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 OCTOBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI,
Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS,
Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme
ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS
BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC,
Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M.
BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD,
Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M.
GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY,
Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M.
BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme
GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme
FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1103 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SALLE ENTRE LA VILLE DE LYON / AUDITORIUM-ORCHESTRE NATIONAL DE LYON ET LE CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DE LYON POUR L'ORGANISATION DE SON SEMINAIRE DE RENTREE LE MARDI 7 SEPTEMBRE 2021 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Héritier de la Société des grands concerts de Lyon fondée en 1905, l'Orchestre national de Lyon est devenu un orchestre permanent en 1969. Depuis lors, il est administré et soutenu financièrement par la Ville de Lyon, qui l'a doté en 1975 d'une salle de concert, l'Auditorium.

Le Conservatoire à rayonnement régional de Lyon (CRR) a sollicité la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon pour l'organisation de son séminaire de rentrée qui accueille environ 250 personnes et la mise à disposition de l'Auditorium.

La convention de mise à disposition de salle jointe au rapport présente les différentes modalités d'organisation pour la réalisation du séminaire de rentrée du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon au sein de l'Auditorium.

L'Auditorium de Lyon met à la disposition du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon, la scène en ordre de marche :

- la scène avec lumière de concert de base ;
- le personnel technique nécessaire pour la mise à disposition de la scène en ordre de marche,
- un service de sécurité incendie et d'assistance à personnes ;
- l'ensemble des services indispensables au fonctionnement des lieux (électricité, eau, climatisation etc.).

Cette mise à disposition ne comprend pas les frais de mises à disposition de personnel d'accueil.

Le Conservatoire à rayonnement régional de Lyon a l'initiative et la responsabilité de l'organisation de sa journée de séminaire. Hormis le service de sécurité, il regroupe tous les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la réalisation de cette journée.

Le Conservatoire à rayonnement régional de Lyon s'engage à respecter le protocole sanitaire mis en place au sein de l'Auditorium de Lyon.

La mise à disposition des espaces est à titre gracieux. Le Conservatoire à rayonnement régional de Lyon prendra à sa charge le coût des personnels d'accueil nécessaires au bon déroulement de la journée comme suit :

- 8 agents d'accueil pendant 7h soit 896 euros ;
- 2 chefs de salle pendant 7h soit 252 euros ;

Soit un total de 1148 euros.

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de mise à disposition de salle susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et le Conservatoire à rayonnement régional de Lyon pour l'organisation de son séminaire de rentrée, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET